



Rôle d'évaluation foncière

Saint-Mathias-sur-Richelieu

1. Identification de l'unité d'évaluation

[Retour au menu](#)

Adresse :	303, CHEMIN DU CORDON
Cadastre(s) et numéro(s) de lot :	1656916, 5015696
Numéro matricule :	2737-73-7022-0-000-0000
Utilisation prédominante :	AGRICULTURE
Numéro d'unité de voisinage :	1203

2. Propriétaire

[Retour au menu](#)

Nom :	
Statut aux fins d'imposition scolaire :	Physique
Adresse postale :	303 CHEMIN DU CORDON, SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, QUEBEC J3L 8C5
Date d'inscription au rôle :	1987-11-05

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

[Retour au menu](#)

Caractéristiques du terrain	Caractéristiques du bâtiment principal
Mesure frontale : 84,34 m	Nombre d'étages : 2
Superficie : 46 938,500 m ²	Année de construction : 1996
Zonage agricole :	Aire d'étages :
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	Genre de construction :
Superficie totale : 41 938,500 m ²	Lien physique :
Superficie en zone agricole : 41 938,500 m ²	Nombre de logements : 1
Superficie visée par imposition maximale : 41 938,500 m ²	Nombre de locaux non résidentiels : 0
	Nombre de chambres locatives : 0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

[Retour au menu](#)

Date de référence au marché :	2021-07-01
Valeur du terrain :	313 700 \$
Valeur du bâtiment :	542 700 \$
Valeur de l'immeuble :	856 400 \$
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	647 700 \$

5. Répartition fiscale

[Retour au menu](#)



Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation :

Valeur imposable de l'immeuble : 856 400 \$

Valeur non imposable de l'immeuble : 0 \$

Répartition des valeurs

Imposabilité	Montant
Terrain imposable	125 000 \$
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	182 400 \$
Terrain imposable de l'EAE exempt de toute taxe imposée sur l'ensemble du territoire	6 300 \$
Bâtiment imposable	347 200 \$
Bâtiment imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	195 500 \$
Immeuble imposable	472 200 \$
Immeuble imposable de l'EAE situé dans une zone agricole (cat. imm. agricoles)	377 900 \$
Immeuble imposable de l'EAE exempt de toute taxe imposée sur l'ensemble du territoire	6 300 \$

Source législative

Nom de la loi	Article	Alinéa
Loi sur le MAPAQ	36.0.1	1
Loi sur la fiscalité municipale	231.3.1	1
Loi sur le MAPAQ	36.0.1	1
Loi sur le MAPAQ	36.0.10	1A
Loi sur le MAPAQ	36.0.10	1

Répartition des valeurs d'une EAE aux fins scolaires

Imposabilité	Montant
Terrain imposable	125 000 \$
Terrain imposable de l'EAE situé dans une zone agricole	1 572 \$
Terrain non imposable de l'EAE	187 128 \$
Bâtiment imposable	542 700 \$
Immeuble imposable	669 272 \$
Immeuble non imposable (non compensable)	187 128 \$

Source législative

Nom de la loi	Article	Alinéa
Loi sur le MAPAQ	36.0.1	1
Loi sur la fiscalité municipale	231.3	1